



COMMUNE D'AVUSY
CH-1285 Athenaz

DÉLIBÉRATION N° 04-2023

Proposition du Maire relative à la création d'un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 88'314,- pour la séparation des chambres doubles sur le réseau primaire et secondaire

Vu le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) d'Avusy,

Vu les actions actuellement inscrites dans ledit PGEE,

Vu la mise à jour de la planification technique et financière dudit PGEE, en accord avec le Fonds intercommunal d'assainissement,

Vu la nécessité de réaliser une mise en séparatif de plusieurs chambres doubles présentes sur le réseau d'assainissement primaire et secondaire de la commune afin de supprimer des points potentiels de dilution/pollution, selon la fiche action E.5.71.4,

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 7 février 2023,

D É C I D E

Par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

1. D'ouvrir au Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 88'314.- pour la séparation des chambres doubles sur le réseau primaire et secondaire.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2023 sur le compte 7206.31430.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

Le délai référendaire expire le 27 mars 2023.




René JEMMELY, maire

Avusy, le 15 février 2023.